

Pourquoi sommes-nous signataires ?



■ Le mouvement associatif

Le Mouvement associatif se concentre sur quatre grands axes de réflexion et d'action : l'engagement, l'emploi, l'économie et le dialogue civil. Son ambition est d'identifier avec ses membres des stratégies communes, des démarches volontaires de coopération, de créer avec les pouvoirs publics nationaux et territoriaux les conditions d'un partenariat respectueux de notre indépendance et de notre capacité d'initiative, de construire des relations plus solides avec le monde du travail et de l'entreprise, les autres forces vives de la société, les médias, les universités...

www.c pca.asso.fr



■ Association des maires de France

« Les associations constituent des partenaires essentiels des élus dans la vie locale ; elles contribuent au dynamisme local, à la promotion de valeurs citoyennes et à la cohésion sociale. C'est pourquoi, l'AMF attache de l'importance à contribuer, aux côtés d'autres associations d'élus, à la remise à jour de la Charte d'engagements réciproques « Etat-associations-collectivités territoriales » proposée par la Ministre de la Vie associative afin que soit reconnue l'importance de la contribution associative à l'intérêt général »

www.amf.asso.fr



■ Assemblée des départements de France

« Par la signature de cette Charte, l'ADF confirme et conforte les liens étroits et historiques qui lient les départements au Mouvement associatif. Les associations sont aujourd'hui au cœur de très nombreuses politiques locales qu'elles enrichissent de leurs projets, participant par ce biais au développement des services publics locaux. Ces relations partenariales favorisent l'engagement citoyen et permettent ainsi le maintien d'un lien social et culturel essentiel sur nos territoires ».

Claudy LEBRETON

Président de l'assemblée des départements de France

www.departements.fr/adf



■ Associations des régions de France

« L'implication des collectivités locales dans la rédaction de cette charte est une avancée. Les régions sont en effet des interlocuteurs du monde associatif. À travers cette charte, de nouvelles règles de bonne conduite ont été instaurées entre les pouvoirs publics et le monde associatif afin de préserver la richesse, le dynamisme et la créativité de ce tissu associatif »

Alain ROUSSET

Président des Associations des régions de France

www.arf.asso.fr



■ Associations des maires de grandes villes

« L'Association des maires de grandes villes de France (AMGF) se réjouit de la signature de cette charte, qui sécurise une relation essentielle entre communes, intercommunalités et associations, afin d'assurer le relais avec les populations et la mise en œuvre des politiques publiques locales »

Michel Destot

Maire de Grenoble, député de l'Isère.

www.grandesvilles.org



■ Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire

« En affirmant l'utilité sociale et la contribution des associations à l'intérêt général et au vivre-ensemble et en soulignant la dynamique associative, la charte doit permettre de renforcer le partenariat de proximité entre associations et collectivités. Dans un contexte difficile pour les associations, la charte peut être un appui pour le développement de relations contractuelles dans la durée entre collectivités et associations, qui favoriseront une innovation à même de répondre aux besoins économiques, sociaux et environnementaux de nos territoires. »

Christiane Bouchar

Présidente du réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire

www.rtes.fr